

Affiches PARISIENNES

ET DÉPARTEMENTALES

Trihebdomadaire agréé pour publier les annonces légales dans les départements 75, 92, 93, 94

1,40 €

Le Publicateur Légal - La Vie Judiciaire

Mardi 5 / Mercredi 6 avril 2011 N° 41

VIE DES ENTREPRISES

Latécoère veut présenter un «scénario» sur son avenir avant 2012

«L'entreprise a engagé un processus de recherche de partenaire et a reçu des marques d'intérêt de la part d'autres sociétés», a déclaré le président du conseil de surveillance de Latécoère, Pierre Gadonneix.

p. 4

SEMAINE IMMOBILIÈRE

Construire sa maison soi-même

Économique et souvent écologique, l'auto-construction a de plus en plus d'adeptes. Bâti sa maison soi-même, c'est possible, mais ça ne s'improvise pas. Tour d'horizon des précautions à prendre.

p. 8

CHRONIQUE FRANCO-AMÉRICAINE

Paris a aidé près de 30.000 Parisiens à retrouver du travail en 2010

Le Comité parisien pour l'emploi s'est récemment réuni à la Bourse du travail, sous la présidence de Christian Sautter, adjoint chargé de l'emploi, du développement économique et de l'attractivité internationale. À cette occasion, les résultats des actions soutenues par la Ville de Paris pour l'emploi des Parisiens ont été communiqués.

p. 15

annonces

JUDICIAIRES & LÉGALES

Tarifs en page 2

Index des sociétés	28
Adjudications	29
Barreaux de Paris • Nanterre • Bobigny • Créteil	
Sociétés	31-54-59-61
Avis relatif aux personnes	54-58-63
Actes de vente	52-58-61-02
Créances salariales	/
Avis au public	63
Informations des Tribunaux	63
Annonces et avis divers	72
Bilans	69

Tableaux récapitulatifs des ventes et résultats des ventes immobilières par adjudication 3 fois par semaine

AFFICHES PARISIENNES

15, rue du Louvre 75001 Paris Cedex 01

Tel : 01 42 60 36 78 Fax : 01 42 60 27 84

www.affiches-parisiennes.com

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

Directeur : Philippe Caudrelier-Bénac

N° 41 • Mardi 5 / Mercredi 6 avril 2011 • PARIS

M007891 - AFFICHES PARISIENNES

AMBITION'SSociété à responsabilité limitée
en cours de liquidation

Au capital de 7.822,45 euros

Siège de liquidation :
34, rue de Douai - 75009 PARIS
330 176 553 R.C.S. Paris

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2011, la collectivité des Associés a décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 15/02/2011 et sa mise en liquidation amiable. L'Assemblée Générale a nommé comme Liquidateur, M. CORDIER Pierre, demeurant 3, rue de la Barre, 93170 Bagnolet, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Paris (75009), 34, rue de Douai. Toutefois, la correspondance ainsi que les actes et documents concernant la liquidation devront être envoyés chez M. CORDIER Pierre, 3, rue de la Barre, 93170 Bagnolet. Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2011, les Associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au Liquidateur et ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture définitive des opérations de liquidation. Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Paris. Pour avis, LE REPRESENTANT LEGAL.

M007941 - AFFICHES PARISIENNES

**CENTRE DE KINESITHERAPIE
LES ROSES**

Société civile au capital de 6.219,92 €

Siège social :
33, rue de la Chapelle
75018 PARIS

382 326 636 R.C.S. Paris

L'AGO du 31/03/2010 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le Liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2010. Radiation au RCS de Paris.

M007983 - AFFICHES PARISIENNES

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
FLORISA**

Société civile

Au capital de 1.524,49 €

Siège social :
9, rue de Valenciennes - PARIS (10°)
384 818 589 R.C.S. Paris

Mme Marthe PEROCHAIN, demeurant à Aubervilliers (93300), 64 A, rue de Presles, gissant en qualité de Liquidateur, déclare que la liquidation de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FLORISA, dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 27 novembre 2010, a été close, après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion, suivant décision de la collectivité des Associés en date du 15 mars 2011.

Le dépôt des actes et des pièces relatives à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Pour avis, LE LIQUIDATEUR.

M007904 - AFFICHES PARISIENNES

SB STUDIO

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8.000 €

Siège social :
107, rue de la Crimée - 75019 PARIS
492 975 701 R.C.S. Paris

Par décision du 31/12/10, l'Associée unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat, a décidé, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde de zéro euro, qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune distribution réalisée.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Paris.

M007928 - AFFICHES PARISIENNES

PARALIB MEDIASociété à responsabilité limitée
en liquidation

Liquidateur : M. Emile GHARIOS

Au capital de 5.000 euros

Siège social :
67, rue de Lévis - 75017 PARIS
518 854 058 R.C.S. Paris

L'Assemblée Générale des Associés, réunie le 31 décembre 2010 au siège social, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé du mandat de Liquidateur, M. Emile GHARIOS, demeurant 67, rue Lévis, 75017 Paris, et constaté la clôture de liquidation. La Société sera radiée du Registre du commerce et des sociétés de Paris. Pour avis et mention, LE LIQUIDATEUR.

10500734 - LE PUBLICATEUR LEGAL

JMN HOLDING

S.A.S. en liquidation

Au capital de 244.000 €

Siège social :
6, rue Léopold Robert - 75014 PARIS
509 161 006 RCS PARIS

L'AGE du 29/3/2011 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et constaté la clôture définitive des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de Paris.

10500737 - LE PUBLICATEUR LEGAL

NEUVILLE ASSURANCES

S.A.S. en liquidation

Au capital de 50.000 €

Siège social :
41, rue de Provence - 75009 PARIS
432 674 463 RCS PARIS

L'AGE du 29/3/2011 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et constaté la clôture définitive des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de Paris.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

M007889 - AFFICHES PARISIENNES

NOVEPARGNESociété d'investissement
à capital variableAu capital initial de 22.867.352,59 €
16, place de la Madeleine - 75008 PARIS
328 834 587 R.C.S. Paris**Avis de réunion
valant convocation**

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 21 avril 2011 à 10 heures 30 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
4. Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et des opérations de l'exercice ;
5. Quitus aux Administrateurs et décharge au Commissaire aux comptes ;
6. Affectation du résultat de l'exercice ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
9. Création d'un poste d'Administrateur ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Le bilan, les comptes de résultat et la composition des actifs sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris. Ces documents sont tenus à la disposition des Actionnaires au siège de la SICAV où seront adressées gratuitement à toute personne qui en fera la demande. Les Actionnaires pourront dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, requérir l'inscription de projets de résolutions à l'Ordre du jour de l'Assemblée.

Tout Actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions, et pourra se faire représenter par un Mandataire ou par son conjoint. Toutefois, pour y assister ou s'y faire représenter :

- les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les Registres de la Société cinq jours francs au moins avant la date de la réunion et seront admis sur simple justification de leur identité ;
- les titulaires d'actions au porteur devront dans le même délai, déposer leurs actions ou les certifications d'immobilisation de ces actions au siège social de la SICAV.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus au siège trois jours avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'Ordre du jour par suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des Actionnaires.

NOS SERVICES SPÉCIALISÉS

se chargeront de toutes les formalités
aux Greffes des Tribunaux

M007858 - AFFICHES PARISIENNES

MERCIALYS

Société anonyme

Au capital de 82.000.788 €

Siège social :
10, rue Cimmarosa - 75116 PARIS
424 064 707 R.C.S. Paris**Avis de convocation**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), le jeudi 28 avril 2011 à 10 heures à EUROSITES GEORGE V, 28, avenue George-V, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des rapports établis par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Affectation du résultat de l'exercice - Fixation du dividende ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce et des conventions qui y sont énoncées ;
- Ratification de la nomination de M. Michel SAVART et de la Société LA FOREZienne DE PARTICIPATIONS, en qualité d'Administrateurs ;
- Renouvellement des mandats d'Administrateurs de MM. Bernard BOULOC, Jacques DUMAS, Jacques EHRMANN, Pierre PERAUD, Philippe MOATI, Eric SASSON, Pierre VAQUIER, Michel SAVART et des Sociétés CASINO, GUICHARD-PERRACHON, L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO et la FOREZienne DE PARTICIPATIONS ;
- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modification de l'article 16-I et III des statuts ;
- Modification des articles 25-II, 25-IV, 27-I et 28-III des statuts concernant la représentation et la convocation des Actionnaires aux Assemblées Générales ;
- Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offres au public ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier ;
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale.

rale, en vertu de l'article L. 225-136 du Code de commerce;

- Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription;

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise;

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par MERCIALYS sur les titres d'une autre Société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription;

- Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'Administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital;

- Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'Administration;

- Autorisation d'émission par toute Société qui détient plus de 50 % du capital de la Société MERCIALYS, de valeurs mobilières de la Société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société;

- Autorisations de consentir des options d'achat, d'actions au bénéfice des membres du personnel et des Mandataires sociaux de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées;

- Autorisations de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel et des Mandataires sociaux de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées;

- Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au bénéfice des membres du personnel et des Mandataires sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées;

- Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions auto-détenues au profit des salariés;

- Pouvoir pour les formalités;

Les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale figurent dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 23 mars 2011, bulletin n° 35.

I. - Questions écrites :

Tout Actionnaire à la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante, 10, rue Cimara, 75116 Paris, à l'attention du Président-Directeur Général. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. Cet envoi doit être réalisé au plus tard la quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur la site Internet de la Société dans une

rubrique consacrée aux questions-réponses.

II. - Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Seront seuls admis à assister à cette Assemblée, à voter par correspondance ou s'y faire représenter, les Actionnaires qui auront au préalable procédé à l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger, le jeudi 21 avril 2011 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou par procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'Actionnaire ou pour le compte de l'Actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'Actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le jeudi 21 avril 2011 à zéro heure, heure de Paris.

III. - Modalités de participation à l'Assemblée Générale :

Les Actionnaires désirant assister personnellement à cette Assemblée doivent demander une carte d'admission en retournant le formulaire de vote par correspondance ou par procuration complété et signé à cet effet, soit directement auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Grands Moulins de Pantin, service des Assemblées, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex, pour les Actionnaires nominatifs, soit auprès de leur intermédiaire habilité pour les Actionnaires au porteur. Dans tous les cas, ils doivent justifier de leur qualité d'Actionnaires dans les mêmes conditions que ci-dessus.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, tout Actionnaire peut choisir, entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à son conjoint ou à la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS), à un autre Actionnaire ou encore à toute autre personne physique ou morale de son choix;
- adresser une procuration sans indication de Mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions agréées par le Conseil d'Administration;
- voter par correspondance.

Lors de l'émargement de la feuille de présence, les signataires devront justifier de leur identité.

Les conditions de procédure de participation à l'Assemblée Générale selon l'une des trois modalités ci-dessus visées, sont décrites ci-après :

1) Modalités communes au vote par procuration et au vote par correspondance :

Un avis de convocation comprenant un formulaire de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sera envoyé à tous les Actionnaires nominatifs. Les Actionnaires au porteur devront en faire la demande par lettre recommandée avec accusé de réception BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, au plus tard, six jours avant la date de réunion.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration ou les demandes de cartes d'admission doivent, pour être pris en compte, être parvenus au siège de la Société ou à BNP PARIBAS SE-

CURITIES SERVICES trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit le jeudi 21 avril 2011.

Tout Actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'Actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues à la dernière phrase du II de l'article R. 225-85 du Code de commerce peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le jeudi 21 avril 2011 à zéro heure, heure de Paris), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son Mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

2) Vote par procuration :

La procuration donnée par un Actionnaire pour se faire représenter à l'Assemblée est signée par celui-ci, et indique son nom, prénom usuel et domicile. Le mandat donné pour l'Assemblée Générale vaut pour les éventuelles Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Cette procuration est révoquée dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du Mandataire.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification à la Société de la désignation ou de la révocation d'un Mandataire peut s'effectuer par voie électronique selon les modalités suivantes : l'Actionnaire devra envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

Cet e-mail contiendra les mentions suivantes :

- pour les Actionnaires au nominatif pur : le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leur nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, ainsi que les nom, prénom, adresse du Mandataire désigné ou révoqué;

- pour les Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom, prénom, adresse du Mandataire désigné ou révoqué; puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Assemblées Générales, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée à 12 h de Paris. Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique sus-visée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte ou traitée.

3) Vote par correspondance :

Le formulaire de vote par correspondance est à retourner à la Société ou à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, daté, signé en bas du formulaire.

Dans le cas de titres de la Société détenus au porteur, ledit formulaire doit être remis à l'intermédiaire qui assure la gestion du compte titres afin qu'il y joigne l'attestation de participation.

Ce formulaire de vote par correspondance retourné à la Société ou à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES vaut pour les éventuelles Assemblées successives qui pourraient être convoquées avec le même ordre du jour.

Il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication à cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-81 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

IV. - Droit de communication des Actionnaires :

En application de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale visés dans cet article pourront être consultés à compter du jeudi 7 avril 2011 sur la site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.mercialys.fr.

L'ensemble des documents visés aux articles R. 225-89 et suivants du Code de commerce seront tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social de la Société à compter de la publication de l'avis de convocation, quinze jours au moins avant l'Assemblée Générale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M007916 - AFFICHES PARISIENNES

UNIBAIL-RODAMCO SE

Société européenne

Au capital de 458.811.275 euros

Siège social :

7, place du Chancelier-Adenauer

75018 PARIS

682 024 086 RCS Paris

Avis de convocation

Les Actionnaires de la Société UNIBAIL-RODAMCO SE sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte se tiendra le 27 avril 2011 à 10 h 30 au CNIT - 2, place de la Défense - Amphithéâtre Goethe - Niveau D - 92063 Paris La Défense, afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

1. Résolutions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- 1) Rapports du Directeur, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2010; approbation des comptes de l'exercice 2010;
- 2) Approbation des comptes consolidés;
- 3) Affectation du résultat et distribution;
- 4) Distribution d'une somme prélevée sur le poste « Réserves distribuables » et sur le poste « Primes d'apport »;
- 5) Rapport spécial des Commissaires aux comptes; approbation des opérations visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce;
- 6) Renouvellement du mandat de M. Yves L'YON-CAEN, en qualité de membre du Conseil de Surveillance;
- 7) Renouvellement du mandat de M. Robert ter HAAR, en qualité de membre du Conseil de Surveillance;